Division des Enseignements et de la Vie Etudiante

PROCES VERBAL
du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
19 mars 2008

PROCES VERBAL APPROUVE A L'UNANIMITE AU CEVU DU 4 JUIN 2008

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est réuni en séance plénière le :

Mercredi 19 mars 2008

A 9 heures à la Présidence de l'Université – salle du Conseil

COLLEGE ENSEIGNANT A ET B

MEMBRES PRESENTS

Collège enseignants A
M. Eric DELABAERE, M. Didier LE GALL, M. Aziz BALLOUCHE, Melle Hélène BOUCARD, M. Serge BLONDEL, M. Fabrice GUERIN, Mme Isabelle RICHARD, Mme Geneviève MAURAS.

Collège enseignants B
M. Richard LESCURE, Mme Monique SAUNIER, Mme Michèle FAVREAU, Mme Sandra PALMERO, Mme Sabine MALLET, M. Dominique RONCHERAY, M. Jean-René MORICE.

MEMBRES EXCUSES

Collège enseignants B
M. Guillaume NICOLAS.

COLLEGE IATOS

MEMBRES PRESENTS

Mme Monique BERNIER, Mme Brigitte BICHET, Mme Emilie BOMAL, Mme Christine BEDU.

COLLEGE ETUDIANT – TITULAIRES

MEMBRES PRESENTS

M. Alexis COCHIN, M. Bryan COUBARD, M. Guillaume IFRAH, Melle Estelle BROUSSE, Melle Nolwenn ROISSE, M. Stéphane LOISELLE, M. Mathieu GONOT-GASCHARD, M. Antoine MURZEAU, Melle Emilie MOREAU, M. Mickael GOUIN, M. Simon CLEREC.

MEMBRES ABSENTS

Melle Océane TOTO, Melle Alix ARTHAUD.

Collège Etudiant - SUPPLEANTS - PROCURATIONS

MEMBRES PRESENTS

Melle Chloé NETTER suppléante de Melle Elise MARLOT

ETUDIANTS AYANT DONNE PROCURATION :

M. Valentin BROUILLARD à Melle BROUSSE.
Melle Claire SERVOIN à M. Alexis COCHIN.

Sommaire

1. Informations diverses 3
2. Election du Vice-Président du CEVU 3
3. Election du Vice-président étudiant 4
Présentation de M. Clérec (Cf Profession de foi - Annexe 1). 4
Présentation de M. Gouin (profession de foi annexe 2). 5
Présentation de M. Antoine Murzeau (annexe 3) 6
4. Approbation du procès verbal du 9 janvier 2008. 7
5. Renouvellements d'habilitation de Capacités de Médecine. 8
6. Dossiers FSDIE. 8
Projet de l'association « COMALI » : 8
Projet anim'tafac : 10
7. Cadrage sur les modalités de gestion des projets FSDIE. 10
Questions à débattre 11
8. Projet de convention (entre l'Université d'Angers et le CROUS de Nantes) relative à l'accueil des étudiants étrangers à l'Université d'Angers inscrits à titre individuel. 12

1. Informations diverses

M. Martina ouvre la séance et donne les résultats des élections des vice-présidents :

M. Jean-Louis Ferrier, Vice-Président du Conseil Scientifique,
M. Gérard Moguedet, Vice-Président du Conseil d'Administration,
M. Antoine Fraile, Vice-Président des Ressources Humaines,
M. Yves Meignen, Vice-Président à l'Action Stratégique et à la Prospective
M. John Webb, Vice-Président des Relations Internationales

M. Martina propose à chaque membre élu du CEVU de se présenter.

2. Election du Vice-Président du CEVU

M. Martina rappelle la réglementation :

Les vice-présidents sont à l'exception du Vice Président Etudiant élus sur proposition du Président. Il n'y a donc pas d'appel à candidature. Les vice-présidents sont des élus au sein des Conseils.
Ils sont élus à la majorité « absolue » des suffrages exprimés et les bulletins blancs ne sont pas des suffrages exprimés.

M. Martina propose la candidature de M. Delabaere.

Il déplore la relative « minoration » du rôle du CEVU dans la nouvelle loi LRU. Dans cette loi le CEVU est une assemblée qui émet des vœux et des avis.

Dans son esprit, le CEVU et le Conseil scientifique doivent être une véritable force de propositions.
Les débats au CEVU ne doivent pas être reconduits en tant que tel au Conseil d'Administration, même si la décision finale appartient au Conseil d'administration.

Il aurait aimé que des délégations au CS et au CEVU soient possibles malheureusement cela n'est pas le cas.

Pour lui, il y a la loi et la façon de la mettre en œuvre. S'agissant des missions sur la vie étudiante et l'offre de formation il s'engage à porter la richesse des débats du CEVU devant le CA.

Dans la mesure des possibilités dans son emploi du temps, il présidera les séances du CEVU.

Il revient ensuite sur le rôle du VP CEVU qui est extrêmement lourd, particulièrement en cette période de renouvellement de l'offre de formation. Il remercie le service de la DEVE ainsi que les porteurs de projets pour tout le travail effectué.

Il félicite également le sérieux, la compétence et la grande disponibilité de M. Delabaere et propose sa candidature.

M. Delabaere présente ensuite son parcours : marié, père de 2 enfants, il est arrivé en septembre 2000 sur Angers comme Professeur de mathématiques. Il a été assesseur à la pédagogie pendant 1 an en sciences et directeur des études auparavant. Il rappelle qu'il a eu 2 mandats sur 2 ans. Il entamera donc son 3ème mandat s'il est réélu.

Les missions du CEVU ont pour lui un réel intérêt. La collaboration avec M. Martina, très impliqué sur les problèmes de la vie étudiante, est très agréable et très enrichissante précise M. Delabaere.

Sa vision de l'Université d'Angers est une vision « d'établissement unique », il souhaite une université « unifiée » ce qui n'empêche pas la diversité des formations.

M. Martina propose de passer au vote.

M. Delabaere est élu à l'unanimité. Sur 32 votes exprimés, il obtient 31 oui et 1 non.

3. Election du Vice-président étudiant

M. Martina propose de tirer au sort l'ordre de présentation des candidats. L'ordre sera :

1- Simon CLEREC
2 - Mickael GOUIN
3 - Antoine MURZEAU

Présentation de M. Clérec (Cf Profession de foi - Annexe 1).

Il répond ensuite aux différentes questions de l'assemblée.

Melle Hélène Boucard fait remarquer que la restauration de la compensation trimestrielle ainsi que le renforcement du tutorat mis en place par l'Université d'Angers ne sont pas le fruit des revendications initiales de l'UNEF.

M. Bryan COUBARD interroge M. Clérec sur son soutien à la création d'associations étudiantes. Pour l'insertion des étudiants étrangers, il demande s'il pense aller soutenir Melting Potes.

M. Clérec répond qu'il soutient bien sûr l'initiative étudiante mais estime que son rôle n'est pas de faire une réforme « au sein d'une association », mais au sein de l'Université. Il doit avoir un rôle institutionnel et non associatif.

M. Joncheray souhaite connaître le point de vue de M. Clerec sur le rôle de l'Université dans le cadre de l'insertion professionnelle des étudiants.

Pour M. Clérec l'accent doit être mis sur une professionnalisation au niveau du cursus de licence pour acquérir des compétences grâce au stage.

M. Jean-René Morice demande si les droits spécifiques ne peuvent pas concourir à la professionnalisation des étudiants.

M. Clérec pense que les droits spécifiques « visés » par l'UNEF étaient plus des droits tels que les droits de polycopiés. Ils insistent sur la disparité du suivi des étudiants en ce qui concerne les stages.

M. Legall s'interroge sur la compatibilité entre l'engagement syndical et la fonction de Vice-président étudiant.

Le souhait de M. Clérec est de fédérer les élus en organisant notamment des réunions inter élus.

Les représentants de la Fé2A interviennent. La Fé2A est une fédération d'associations qui est politiquement indépendante.

M. Bryan Coubard s'interroge sur l'absence de certains représentants élus UNEF. M. Clérec répond que du fait des partiels, ils n'ont pas pu se libérer. Le rôle du Vice-président n'est pas de décider du planning du CEVU, c'est un organe collégial.

Présentation de M. Gouin (profession de foi annexe 2).

Melle Boucard fait observer deux choses. D'une part, elle est choquée par la méconnaissance du Droit par les étudiants en ce qui concerne notamment les nouvelles technologies.

Elle insiste sur l'encadrement réglementaire nécessaire notamment en ce qui concerne les déclarations à la CNIL, le droit de propriété intellectuel des enseignants.

M. GOUIN est conscient qu'il existe des contraintes et que le travail sera fait en concertation.

M. Joncheray souhaite savoir comment il envisage de mettre en place un annuaire des anciens.

M. GOUIN fait part de la frustration des étudiants par le manque de stage notamment en AES. Il propose de fractionner les stages, et de faire un annuaire des entreprises locales.

M. Loiselle s'interroge sur sa position d'élu de l'UNI par rapport à sa fonction de VP. M. GOUIN ne reprendra pas toutes les positions de l'UNI et l'explique notamment par le fait qu'il n'est pas majoritaire au sein de ce conseil.

M. Lescure souligne que les annales de sujets d'examens ne sont pas forcément « un signe de modernité ».

Par ailleurs dans le cadre de l'accueil des étudiants étrangers, choisir « l'anglais » pour communiquer n'est pas forcément un choix judicieux par rapport à la mobilité « entrante ».

A propos des relations internationales, M. Morice précise que toutes les informations sont sur le site de l'Université via la page « relations internationales ».

M. GOUIN propose d'être à l'écoute de toutes les organisations et de mettre en place une permanence des élus (y compris à Cholet et à Saumur).

Présentation de M. Antoine Murzeau (annexe 3)

Melle Boucard demande à l'intéressé si c'est réaliste de penser que les stages peuvent être obligatoires dans toutes les filières y compris dans les formations à effectif important. Il serait plutôt préférable de faire preuve de plus de souplesse et de réalisme.

M. Murzeau, étudiant à l'UFR de Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé, précise que dans son UFR les stages se font plutôt en semestre 3 à 5.

De part sa formation, il est plus dans une perspective de professionnalisation. Il lui apparaît essentiel de développer la collaboration entre l'Université et les entreprises.

Melle Bomal précise que dans sa profession de foi, M. Murzeau a fait une confusion entre le STIC et le CRI. Le STIC gère la mise en ligne de ressources pédagogiques et le CRI (Centre de Ressources Informatiques) est responsable des services numériques (logiciels et matériels).

M. Coubard demande quelles sont les organisations fédérées par la Fé2A à Belle Beille.

M Murzeau répond qu'il y a peu de représentativité à Belle Beille mais des représentants sont présents sur tous les pôles.

M.Coubard souhaite connaître son avis par rapport à la compatibilité entre la fonction de VPE et son cursus universitaire.

M. Murzeau répond que sa formation universitaire est totalement compatible avec cette fonction et qu'il sera totalement présent à ce poste

A la question de M. Joncheray, il rajoute que le fait d'être à L'ISSBA est un avantage en terme d'expérience et de contact avec les entreprises qu'il souhaite étendre à l'Université.

M. Blondel demande aux candidats s'ils ont observé les autres universités de taille comparable afin de voir ce qui se fait ailleurs.

M. MURZEAU est le représentant de la Fé2a et donc affilié à la FAGE. Il a de ce fait des contacts très enrichissants avec l'ensemble des élus dans d'autres universités Françaises. Les contacts sont quasiment établis.

M. GOUIN prend l'exemple de l'ouverture de la BU pendant les partiels, expérience déjà mise en place dans d'autres universités. Il pense que cette proposition simple est applicable à Université d'Angers.

M. CLEREC en tant que président de l'UNEF, s'est également inspiré des expériences réussies des d'autres universités. Pour lui, cela amène une certaine plus value à son programme.

A la suite du vote de l'assemblée le résultat suivant est obtenu :

Sur 32 votants, 31 suffrages exprimés :

M. Murzeau : 20 voix
M. Clérec : 10 voix
M. Gouin : 1 voix

M. Murzeau est donc élu vice-président étudiant.

M. Martina devant siéger à la CPU, laisse à M. Delabaere le soin de continuer l'ordre du jour.

4. Approbation du procès verbal du 9 janvier 2008.

M. Delabaere propose que les membres vérifient le bon fonctionnement de leur courriel du procès verbal.

Il rappelle également les dates des prochains CEVU à savoir :

Date	Heure	Salle
Mercredi 2 avril 2008	14h00	Salle du Conseil
Mercredi 14 mai 2008	14h00	Salle du Conseil
Mercredi 4 juin 2008	14h00	Salle du Conseil
Mercredi 2 juillet 2008	14h00	Salle du Conseil

A propos du procès-verbal du 9 janvier M. Lescure souhaite apporter les modifications suivantes :

Page 5 :
- remplacer « les habilitations de l'UCO » par « les habilitations mise en œuvre à l'UCO »
- remplacer « le faible taux de bac technologique » par « le faible taux d'étudiants issus de bac technologique »

Page 7 :
- remplacer « M. Lescure remarque qu'il y a peu de psychologues (0.7EQTD) au SUMPPS » par « M. Lescure s'étonne du volume peu élevé offert au SUMPPS alors que beaucoup d'étudiants ont des difficultés et sont même en souffrance. »

Page 8 :

- remplacer «la majorité des intervenants sont titulaires de l'éducation nationale » par « la majorité des intervenants de ce diplôme sont titulaires de l'éducation nationale ».

Ces modifications seront prises en compte.

Mme Sabine Mallet s'étonne de l'absence répétée de M. Six au CEVU. Mme Mauras fait remarquer que pour la plupart des conseils, il a donné une procuration.

Mme Mauras se félicite de l'esprit dans lequel les membres du CEVU ont travaillé jusqu'ici et souhaite que cela continue.

Mme Boucard pense que son intervention n'est pas fidèlement retranscrite.

Le procès verbal est adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 10 voix pour et 22 abstentions.

5. Renouvellements d'habilitation de Capacités de Médecine.

M. Delabaere souligne que ces formations sont habilitées par le Ministère.
Mme Richard présente ces formations qui obéissent à un cahier des charges national. Pour la majorité d'entre elles, les programmes sont harmonisés au niveau national via les collèges nationaux.

Concernant les modifications, il s'agit notamment d'actualisation des noms des enseignants responsables et des programmes ou terrains de stage.

Les demandes de renouvellement sont adoptées à l'unanimité.

6. Dossiers FSDIE.

M. Delabaere rappelle que la commission FSDIE s'est réunie le 6 février dernier. Il présente les projets :

Projet de l'association « COMALI » :

Il concerne des actions de sensibilisation (conférences, expositions) dans le cadre de la journée mondiale contre le paludisme.
Le budget est de 4000 euros.
Le montant de l'aide demandée est de 1300 euros. La commission a émis un avis favorable pour cette demande de subvention.

M. Ballouche s'interroge sur l'objectif financier de cette collecte de fond.

M. Loiselle répond que l'année dernière la collecte a rapporté 2000 euros. La priorité reste cependant d'informer les étudiants et la population sur la problématique du paludisme.

M. Delabaere rappelle quelques règles définies pour le FSDIE :

- Les reliquats ne sont utilisés que pour les projets FSDIE,
- Les projets représentés sur un même thème doivent contenir une valeur ajoutée,
- Présence obligatoire d'étudiants de l'Université d'Angers dans le projet,
- Valorisation de l'Université en terme d'image de marque ou valorisation des campus,
- Les actions de communication,
- Cohérence globale du projet,
- Equilibre du budget et recherche d'éventuels sponsors (prêt de salle, matériel…..)

M. Delabaere indique que sur les frais d'inscriptions, 12 euros sont fléchés pour le FSDIE. Cela représente 120000 euros pour l'année.

M. Joncheray souligne la cohérence de ce projet avec le projet professionnel des étudiants. Il s'interroge sur les moyens alloués pour ce projet par l'Université.

M. Loiselle rappelle que ce projet s'auto finance. Il représente une réelle acquisition de compétences pour toute l'équipe.

A la demande de Mme Saunier, M. Loiselle présente COMALI. C'est une association de solidarité internationale, qui envoie des étudiants au Mali. Le projet est également porté par ACEPA, l'Ecole de sages-femmes et l'ENSAM. COMALI organise entre autre des concours, l'organisation de manifestations dans le but d'illustrer les inégalités nord sud.

Mme Palmero souligne que les membres de la commission FSDIE étudient les dossiers avec attention et que le CEVU n'a pas à reprendre l'examen complet de chaque dossier.

Mme Richard rappelle que COMALI émane du BDE de Médecine. Ces actions avaient pris une telle ampleur que les étudiants ont jugé utile de créer deux associations distinctes. Mme Richard souligne que cette association a une stratégie exemplaire dans l'articulation entre les activités au Mali et les actions de sensibilisation sur l'ensemble de l'Université.

L'organisation du concours blanc en Médecine par COMALI permet également de sensibiliser à l'humanitaire, un grand nombre d'étudiants à la fois

Mme Mauras souhaite travailler sur un élargissement des objectifs de COMALI. L'ISSBA travaille en partenariat avec le Mali (bouillie de sevrage pour les bébés maliens, installation d'ordinateurs dans les centres de santé communautaire) Elle souhaite une meilleure lisibilité dans la construction des projets FSDIE.

M. Delabaere met au vote la demande de subvention de 1300 euros. Elle est adoptée à l'unanimité.

Projet anim'tafac :

M. Delabaere présente ce projet. Il s'agit de développer des ludothèques dans les orphelinats cambodgiens (mise en place d'activités manuelles autour du jeu et du jouet). Ce projet est porté par 2 étudiants de l'Université en licence professionnelle métiers du jouet à Cholet. C'est une liaison entre des classes de la région de Cholet et le Cambodge qui se fait notamment par la création de mallettes pédagogiques

Pour les actions de communication il s'agit de la parution d'articles dans la Presse, de la création d'un blog etc.

M. Delabaere souligne que sur la subvention demandée de 3000 euros, la commission FSDIE a émis un avis favorable pour 1800 euros. Elle a estimé que pour les étudiantes allant au Cambodge pour leur stage, les frais de transport ne pouvaient pas être financés dans le cadre du FSDIE.

M. Le Gall s'étonne du montant peu élevé du budget « dépenses » et note que seulement deux étudiantes de l'Université portent le projet.

M. Delabaere répond que l'animation du campus impliquera d'autres d'étudiants sur le campus de Cholet avant et après le projet.

Il souligne que les projets FSDIE jugés défavorables au CEVU ne seront pas portés à l'ordre du jour du CA.

Il met au vote la demande de subvention de 1800 euros. Elle est adoptée à l'unanimité.

7. Cadrage sur les modalités de gestion des projets FSDIE.

M. Delabaere rappelle que le cadrage sur les Fonds FSDIE est régi par la circulaire n° 2001-159 du 29/08/2001. La circulaire du 22 avril 2005 recentre la répartition des Fonds sur les projets étudiants uniquement. Il n'y a plus de fléchage pour l'aide sociale.

Pour 2008 (vote du CA du 14 juin 2007), il a été décidé de la répartition suivante (hors reliquat):

- Aide aux projets étudiants : 41%
- Aide à la vie culturelle: 20%
- Aide à l'accompagnement sportif: 4%
- Aide à la mobilité: 13%
- Aide aux étudiants handicapés: 22%

Pour les projets étudiants, on peut ainsi disposer approximativement de 50000 euros.

M. Delabaere rappelle les critères proposés par la commission FSDIE pour les dossiers :

a. originalité du projet
b. intérêt et ouverture du projet au monde étudiant

c. animation des campus
d. participation effective des étudiants de l'Université d'Angers dans le projet
e. valorisation de l'Université d'Angers
f. rapport aide FSDIE/budget global : sauf exception, celui-ci doit être inférieur à 50%
g. respect des délais de dépôt des dossiers
h. le projet doit être hors projet tuteuré (c'est à dire hors partie intégrante dans l'évaluation de l'élève dans la formation où il est inscrit).

M. Joncheray demande si des projets d'insertion professionnelle pourraient être intégrés.

Mm Mauras s'interroge également sur les projets d'organisation type « entrepreneuriales ». Elle est favorable à ce que le FSDIE puisse servir à aider les étudiants dans des projets d'entreprise.

M. Gonot Gaschard souligne que monter un projet pour un étudiant représente une expérience très enrichissante.

M. Lescure est également favorable à une ouverture des projets liés à l'entreprise.

M. Ballouche note qu'il faut être vigilant, pour ne pas aboutir à une dérive : ces fonds ne doivent pas remplacer le déficit lié à la suppression des droits spécifiques.

M. Papavoine rappelle qu'une circulaire a une valeur juridique. Il faut être vigilant sur le point h (transfert de fond d'une formation vers les fonds FSDIE).

M. Legall pense que cela ne doit pas se substituer à la politique pédagogique de l'établissement.

M. Morice fait remarquer que pour lui le terme projet tutoré est ambigu.

M. Delabaere pense que le projet ne doit pas être évalué. Pour ce qui concerne les UE « culturelles » il existe un financement fléché. Il faudra bien différencier l'évaluation et la continuation sur projet FSDIE. Le groupe de travail sur les UE va être relancé.
Le vote sur les critères se fait du point A au point H. Ces critères sont adoptés à l'unanimité avec 3 avis contre.

Questions à débattre

Prise en charge des frais de fonctionnement par l'Espace Culturel.
Pour l'année 2006-2007, la prise en charge par l'Espace Culturel d'activités relevant d'initiatives étudiantes a été de 39203 Euros. La commission FSDIE propose que ces frais techniques soient évalués dans les dossiers, et puissent être pris en compte dans la part FSDIE.

M. Birotheau précise que souvent l'étudiant oublie « l'aspect technique » et qu'il est important qu'il soit pris en compte dans les dossiers. Il reçoit de plus en plus de dossiers très professionnels et de qualité.

M. Papavoine rappelle plusieurs points :

- Dans la répartition des crédits FSDIE 20 % des aides sont attribuées pour le fonctionnement de l'espace culturel. Ce montant était prévu à l'origine pour faire face au surcoût entraîné par les projets étudiants.
- L'espace culturel dispose d'un financement qui lui est propre sur le budget global de l'Université même si cela n'est pas la hauteur de ce que l'on souhaiterait.
- L'aspect technique doit être pris en compte et la faisabilité étudiée en amont (jeu d'écriture comptable entre le FSDIE et le compte de l'Espace culturel).

M. Birotheau précise que la fiche technique permet de mettre en évidence le coût réel (matériel de l'espace culturel, techniciens…) mais aussi de mieux se rendre compte de ce qui est en plus (location de matériel à l'extérieur).

M. Lescure souligne l'importance d'un nouveau cadrage qui mérite une discussion plus approfondie.

Mme Mauras est également d'accord pour que cette partie de la prestation apparaisse. Ce n'est pas une prestation gratuite.

A l'unanimité ce point de discussion est reporté.

8. Projet de convention (entre l'Université d'Angers et le CROUS de Nantes) relative à l'accueil des étudiants étrangers à l'Université d'Angers inscrits à titre individuel.

M. Delabaere reprend les différents critères du CROUS pour l'accueil des étudiants étrangers :

1. Etudiants Boursiers du Gouvernement Français,
2. Etudiants accueillis dans le cadre de conventions internationales et gérés, soit par le Cnous, soit par l'association EGIDE,
3. Etudiants accueillis selon des conventions particulières passées entre l'Université et d'autres universités étrangères ou dans le cadre de programmes d'échange (gestion au service de relations internationales)
   L'accueil de ces étudiants est régi suivant les dispositions définies dans une convention particulière en cours d'établissement.

   Les autres étudiants étrangers sont régis par le présent projet de convention.

M. Delabaere rappelle les priorités d'attribution proposées:

1. Etudiants doctorants, pour une durée maximale de trois ans, prioritairement logés en studio,
2. Etudiants primo-arrivants, pour une durée maximale d'un an, dans l'ordre décroissant de priorité du Master 2 à la Licence 1 et tenant compte d'une modulation en fonction du nombre d'étudiants inscrits par niveau et décrite en annexe 2. Cette modulation est révisable chaque année par voie d'avenant à la présente convention.

Les étudiants primo-arrivants sont définis comme arrivant d'un pays étranger et inscrits pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur en France.
Le choix de priorité pour les doctorants est une politique d'établissement. Pour les étudiants étrangers ayant une bourse de leur gouvernement, l'Université doit s'engager à leur procurer une chambre pour la durée de la thèse, la durée légale est de 3 ans (instructions ministérielles). Les critères sociaux ne peuvent pas être utilisés car l'Université n'en a pas connaissance.

M. Guérin souligne que les doctorants étrangers ont beaucoup de mal à soutenir en 3 ans.

Mme Saunier pense qu'au bout de 3 ans ces étudiants peuvent se débrouiller seuls.

M. Delabaere propose « Etudiants primo-arrivants, pour une durée maximale d'un an, dans l'ordre décroissant de priorité du Master 2 à la Licence 1 **ou niveau équivalent** » (pour englober les DUT). Il rappelle que les étudiants en convention ou les doctorants en co-tutelle sont prioritaires.

L'annexe 2, article 1 défini les « modulations ». Les primo arrivants représentent en :
- M2 : 111
- M1 : 72
- L3 :194
- L2 :139
- L1 : 56

Le calcul coefficient de priorité défini la modulation. Le résultat final donnera donc :
- 36 chambres en M2
- 17 chambres en M1
- 31 chambres en L3
- 11 chambres en L2
- 5 chambres en L1

Au total les primo arrivants à l'université représentent 572 étudiants.

M. Delabaere soumet au vote cette convention ainsi que les modifications proposées. Cette convention est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions.

La séance est levée à 13 heures.

Le Président de l'Université

Daniel MARTINA

Le Vice-Président du CEVU

Eric DELABAERE

La Responsable de la Division
des Enseignements et de la Vie étudiante

Brigitte BRAULT